



## Campagne Investissement - Contrat de Ville 2024 -

### Préambule

Les partenaires signataires du Contrat de ville (Ville de Marseille, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental 13 et Caf 13) soutiennent les projets d'investissement et de fonctionnement :

- portés par les acteurs (associations, bailleurs sociaux, structures de l'ESS – SCIC/SCOP ...) agissant en QPV
- localisés au sein des quartiers prioritaires de la Ville de Marseille

Pour savoir si votre action est localisée en QPV, cliquez [ICI](#)

### Ouverture de l'appel à projet Investissement

Du 18 décembre 2023 au 18 février 2024, les structures éligibles peuvent solliciter un soutien de leurs projets d'investissement.

Il s'agit d'accompagner le financement ou les acquisitions réalisés par un acteur de la politique de la Ville afin de structurer dans le temps son action.

#### Soutenir l'investissement dans les QPV c'est :

**Permettre l'émergence de projets** qui apportent des réponses innovantes sur les différentes thématiques du Contrat de Ville : cohésion sociale, cadre de vie, renouvellement urbain, développement économique, emploi...

Permettre aux porteurs de projets de s'équiper pour **répondre au mieux aux enjeux de proximité, aux difficultés de mobilité et d'accès aux droits** des habitants de nos quartiers.

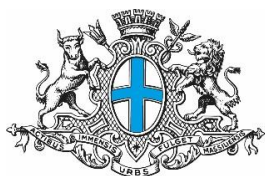
Permettre **d'accueillir dans des bonnes conditions les publics** : rénovation locaux, mise aux normes...

Permettre de **créer et aménager des espaces extérieurs** pour améliorer les conditions de vie des habitants .

### Nature des projets

En attente de la signature du nouveau contrat de ville, l'appel à projet répond aux axes du Contrat de Ville 2015-2023

<b><i>Les projets déposés par les porteurs peuvent revêtir différentes formes, répondant aux piliers du contrat de ville : Pilier du CDV</i></b>	<b><i>Exemples types</i></b>
Cohésion sociale	rénovation d'un lieu accueillant les habitants dans le cadre d'une programmation socio-culturelle inclusive et participative
Habitat et cadre de vie	achat des équipements pour la végétalisation d'une rue impliquant les habitants
Développement économique et emploi	aménagement d'un food truck géré en coopérative et/ou mobilisant des salariés en insertion venant s'installer en pieds d'immeuble
Citoyenneté et valeurs de la République	édition d'une malle pédagogique compilant différents supports abordant les questions de laïcité pour animer des ateliers



VILLE DE  
MARSEILLE

La ville de Marseille agit pour ses quartiers

RÉINVENTONS  
NOS  
QUARTIERS

## Modalités de dépôt

Pour solliciter un financement Ville de Marseille et Aix-Marseille Métropole

Déposer votre demande sur : <https://subventions.marseille.fr/>

Pour un cofinancement par le CD13

Déposer votre demande sur : <https://www.departement13.fr/demander-une-subvention/>

Pour toute interrogation : [politiquedelaville@marseille.fr](mailto:politiquedelaville@marseille.fr)